

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 17 (1971)

Heft: 5

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

affaires fédérales

Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 1970

(A.T.S.) Le rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 1970 a été publié. Fort de quelque 250 pages, ce document évoque en détail l'activité des Départements fédéraux, ainsi que celles du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances. Il fera l'objet de débats aux Chambres fédérales lors de la session d'été, en juin prochain. Rappelons que l'obligation pour le Conseil fédéral de faire rapport sur sa gestion figure au chiffre 16 de l'article 102 de la Constitution, selon lequel le gouvernement « rend compte de sa gestion à l'Assemblée fédérale à chaque session ordinaire, lui présente un rapport sur la situation de la Confédération tant à l'intérieur qu'au dehors, et recommande à son attention les mesures qu'il croit utiles à l'accroissement de la prospérité commune ».

Au chapitre de la chancellerie fédérale, deux indications doivent retenir l'attention, en ce qui concerne le service d'information, le rapport note l'intensification et l'amélioration des contacts avec les milieux intéressés et, au sujet de la société suisse de radiodiffusion et télévision, que les conversations qui doivent avoir lieu au niveau gouvernemental à la suite de diverses interventions parlementaires concernant les rapports entre le Conseil fédéral et la S.S.R. devraient avoir des effets positifs sur les relations entre les services administratifs et cette société. Quant à l'activité du service juridique de la

Chancellerie, est signalée la tendance à l'augmentation du nombre des initiatives populaires, qui paraît s'accroître encore.

Le département politique fédéral observe qu'un des thèmes centraux de la politique étrangère suisse a été, en 1970, plus encore que lors des années précédentes, l'intégration européenne et l'évolution des relations de notre pays avec les mouvements d'intégration en Europe, plus particulièrement sur le plan des communautés européennes.

Une solution « bâloise » pour les aéroports de Zurich et de Genève ?

(A.T.S.) A l'instar de ce qui a été fait à Bâle, il pourrait se révéler opportun d'ériger les aéroports de Zurich et Genève en institutions publiques autonomes, auxquelles la Confédération participerait financièrement, mais qui continueraient à être dirigées par les cantons. C'est ce qu'a déclaré M. W. Guldinmann, directeur de l'office fédéral de l'air, au cours d'un exposé présenté devant le groupe parlementaire pour le tourisme et les communications. Il a en outre souligné qu'il serait à tout le moins souhaitable de réserver dans le cadre de la planification régionale bernoise un terrain approprié pour la construction éventuelle d'un aéroport continental.

Une situation peu claire...

La décentralisation de nos aéroports continentaux et intercontinentaux, telle qu'elle a été

esquissée dans le programme fédéral de 1945, a fait ses preuves, a affirmé l'orateur. Cependant, juridiquement et sous l'angle de l'exploitation, la structure des aéroports est parfois devenue fort compliquée, en même temps qu'elle s'est alourdie. Aussi, la nécessité s'impose de reconsidérer la question de savoir si le mode de financement actuel répond encore à l'intérêt accru de notre pays pour ses grands aéroports.

La question de l'aéroport de Berne n'est toujours pas éclaircie, a fait remarquer M. Guldinmann. En adoptant le programme de 1945, le parlement a clairement défini l'intérêt public pour un aéroport continental à Berne. Pour le directeur de l'Office fédéral de l'air, ce qui aujourd'hui encore ne peut être taxé d'urgent, aux yeux de la Confédération, apparaîtra peut-être sous un autre aspect à la fin du prochain quart de siècle. Il serait pour le moins souhaitable de réserver pour tous les cas un terrain approprié dans le cadre de la planification régionale. Car, ajoutait M. Guldinmann, entre temps, la ville fédérale court le danger de perdre ses liaisons avec les autres aéroports, si modestes soient-elles aujourd'hui.

La loi sur le bruit causé par les avions, adoptée par le peuple zuricois le 27 septembre dernier, contient une interdiction des vols de nuit, qui était la condition mise à l'agrandissement ultérieur de l'aéroport. Pour le directeur de l'office fédéral de l'air, la Confédération devra, elle aussi, honorer cette traite par une adaptation de la concession. Cependant, les questions ne sont pas très faciles à résoudre.

Enfin, M. Guldinmann a relevé que les rapports à établir entre le trafic régulier et le trafic non régulier soulèvent des problèmes particulièrement difficiles à résoudre. Il ne faut pas oublier que le trafic régulier doit de toute façon compter prochainement avec une capacité excé-

dentaire, alors que les vols d'affrètement et les vols de navette satisfont une demande organisée d'avance, ce qui se traduit par une meilleure occupation des avions et des frais unitaires moins élevés. D'autre part, les capacités de transport libérées par les événements de l'Asie du Sud-Est sont reportées sur l'Atlantique Nord, où elles ont pour effet d'aggraver encore la concurrence. Il faut cependant relever que les entreprises suisses s'occupant de trafic non régulier ont actuellement toute liberté d'agir, alors que pour les entreprises étrangères joue une double réserve, celle de la réciprocité et celle de la priorité d'intérêts contraires suisses. Le Conseil fédéral propose aux Chambres de la confirmer expressément.

Constitution d'un groupe d'études de politique extérieure

(A.T.S.) Les relations internationales ont connu, ces dernières années, des mutations fondamentales, dues en partie au progrès scientifique et technique et en partie au développement politique. Il est à prévoir d'autre part que dans un proche avenir le peuple suisse devra prendre position à l'égard d'importants problèmes de politique extérieure, annonce un communiqué du D.P.F. Pour faire face aux exigences accrues qui se posent aussi bien dans l'élaboration de la politique étrangère qu'en matière d'information de l'opinion publique, le Département politique a décidé, en accord avec le Conseil fédéral, de compléter son instrument de travail en créant deux organes d'études.

Le premier est un groupe d'études de politique extérieure composé de personnalités versées dans les affaires internationales. Il s'agit de MM. G. Bauer, président de la Fédération horlogère suisse, Hauterive N.-E. ; P. Béguin, journaliste, Lausanne ;

G.A. Chevallaz, conseiller national, Lausanne ; du professeur Ch. Dominicé, doyen de la faculté de droit de l'université de Genève, Genève ; de MM. D. Frei, privat-docent, université de Zurich, Zurich ; K. Furgler, conseiller national, St-Gall ; du professeur W. Hofer, conseiller national, Stettlen, B.E. ; de MM. G. Lepori, ancien ambassadeur, Lugano ; F. Luchsinger, rédacteur en chef de la *Neue Zürcher Zeitung* ; de l'ambassadeur P. Micheli, ancien secrétaire général du Département politique fédéral, Genève ; de MM. W. Renschler, conseiller national, Zurich ; O. Reverdin, conseiller national, Genève ; V. Umbricht, membre du Conseil d'administration de Ciba-Geigy, Bâle ; W. von Tobel, conseiller national, Zurich ; W. Nenck, conseiller aux Etats, président de la délégation suisse auprès du Conseil de l'Europe, Riehen. Dans l'intérêt d'une information de base adéquate, le Département constituera en outre un groupe de travail, composé de spécialistes des moyens de communication. Il aura pour tâche essentielle de conseiller le Département en matière de méthodes et de programmes d'information.

Augmentation des traitements des conseillers fédéraux, du chancelier de la Confédération et des juges fédéraux

(A.T.S.) La commission des finances du Conseil national vient de proposer à celui-ci d'augmenter de 16 %, en tant que mesure transitoire pour 1971, les traitements et les pensions de retraite des membres du Conseil fédéral, du chancelier de la Confédération ainsi que des membres du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances. Les traitements proposés, quelque peu inférieurs à ceux envisagés lors de la session d'hiver 1970, sont les

suivants : pour les conseillers fédéraux : 127.600 francs (actuellement 110.000) ; pour le chancelier de la Confédération : 104.400 francs (actuellement 90.000) ; pour les juges du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances : 98.600 francs (actuellement 85.000).

Par la voie budgétaire, un crédit annuel, fixé actuellement à 30.000 francs, est accordé aux conseillers fédéraux pour la couverture de leurs frais de représentation : celui qui est ouvert au chancelier de la Confédération se monte à 10.000 francs. L'indemnité de 12.000 pour le président de la Confédération ainsi que celles de 12.000 et de 6.000 francs pour le président du Tribunal fédéral et le président du Tribunal fédéral des assurances, demeurent inchangées.

La commission des finances du Conseil national rappelle que depuis 1968, date de la dernière adaptation de la rétribution des magistrats, les traitements des fonctionnaires de la Confédération se trouvant au sommet de la hiérarchie, ont été augmentés de 16 % environ, tandis que ceux des magistrats n'ont pas été modifiés, et elle estime qu'il y a lieu de mettre fin à cette situation, pour des raisons d'équité et de justice. En 1968, les traitements des conseillers fédéraux, fixés à 80.000 en 1963, avaient été montés à 110.000 francs, celui du chancelier de la Confédération, fixé à 58.000 en 1965, avait passé à 90.000 francs, et ceux des juges du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances, précédemment de 70.000 et 63.000 francs à 85.000 francs. En ce qui concerne le régime à appliquer après 1971, la commission a l'intention de soumettre de nouvelles propositions, et s'efforcera de trouver des solutions tenant compte de la tâche constitutionnelle des Chambres fédérales et de la nécessité d'instituer une procédure adéquate.

La lutte contre l'inflation en Suisse

(A.T.S.) « On peut et on doit lutter contre l'inflation », et la banque nationale suisse est déterminée à lutter dans ce sens : telle est la conclusion d'une conférence consacrée à la lutte contre l'inflation en Suisse, présentée récemment à Genève par M. Alexandre Hay, vice-président de la direction générale de la banque nationale, et organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de Genève. L'orateur a ajouté que des mesures importantes, touchant tous les secteurs de l'économie, devront être prises si l'on veut éviter une nouvelle hausse des prix.

En guise d'introduction, M. Hay a souligné l'importance du phénomène d'inflation dans le monde et l'inquiétude générale qu'il provoque, alors qu'en Suisse le problème a tendance à être sous-estimé. Il a montré les raisons importantes de lutter contre l'inflation, « qui provoque un gaspillage de temps et d'efforts ». Elle décourage les épargnants, puisque les montants qu'elle absorbe sur l'épargne atteignent aujourd'hui plusieurs milliards de francs, ce qui représente « une véritable escroquerie ». En conséquence, elle pousse à la consommation, qui va plus « au futile qu'à l'utile ». Elle « fait régner un climat d'insécurité dans toute la population » et compromet l'application au travail et la stabilité économique et sociale. Enfin, pour M. Hay, elle peut inciter l'Etat à se substituer à l'économie privée, pour aboutir à « la socialisation de l'économie ». M. Hay a évoqué ensuite les moyens d'action dont la banque nationale et les autorités fédérales disposent pour lutter contre l'inflation, tout en soulignant les limites de ces moyens. Il a noté qu'il était important d'entamer la lutte à temps, ce qui n'a pas été fait en Suisse en raison de l'incompréhension des entreprises et des banques à cette époque. Après avoir ana-

lysé les mesures de limitation des crédits, en montrant qu'elles ne touchent finalement que les entreprises qui doivent faire appel aux crédits bancaires, M. Hay a déploré le budget déficitaire de la Confédération et l'accroissement des dépenses des cantons et des communes. Il faudrait, selon lui, aboutir à une meilleure coordination et à un ordre plus strict des priorités dans le secteur public avant de pouvoir en demander autant aux entreprises privées.

Enfin, M. Alexandre Hay a montré que pour juguler l'inflation, il est nécessaire que tout le monde prenne conscience du problème et qu'il faut « veiller à ce que les revendications salariales restent dans les limites du raisonnable ». La conclusion de M. Hay est qu'il faut absolument lutter contre l'inflation, source de troubles sociaux et de récession.

Bulletin de l'U.R.S.S. sur les relations soviéto-suisse

(A.T.S.) Le 18 mars 1946, c'est-à-dire il y a 25 ans, les relations diplomatiques entre la Suisse et l'Union soviétique étaient rétablies. A l'occasion de cet anniversaire, l'ambassade soviétique à Berne a publié un bulletin dans lequel elle rappelle les relations passées et présentes entre les deux pays qui, en dépit de revers et d'incompréhensions, ont toujours été bonnes. Les rapports traditionnellement amicaux entre les deux pays, déclare le bulletin, plongent leurs racines dans un passé lointain. La politique de neutralité suisse a toujours trouvé de la compréhension auprès de la population soviétique, qui n'oubliera pas que beaucoup de révolutionnaires russes ont trouvé asile en Suisse. Les relations entre la Suisse et l'U.R.S.S. se distinguent aujourd'hui par l'élargissement permanent des liens économiques, scientifiques, techniques et culturels, avantageux pour les deux parties et l'échange croissant de

délégations. Cela crée une atmosphère favorable pour le développement ultérieur des relations, bien que certains milieux y soient opposés en Suisse.

Air-France et la Suisse

(A.T.S.) La nouvelle revue d'Air-France éditera prochainement un cahier spécial consacré à la Suisse, sous le titre : « Prestige et tradition de l'industrie et du tourisme suisses. »

Publication de grand prestige, la nouvelle revue d'Air-France a un tirage dépassant 50.000 exemplaires, dont 20 % seulement sont destinés à la France, le reste étant diffusé à l'étranger. Edité en français et en anglais, ce cahier spécial sera distribué à bord de tous les avions de la flotte d'Air-France, à toutes les agences et escales de cette compagnie dans le monde, aux hôtels internationaux, aux ministères, ambassades et consulats, ainsi qu'à diverses personnalités de professions libérales.

HERMES

présente :

La Machine Comptable

HERMES C.3

- Machine Comptable Suisse Alpha-Numérique
- Ecriture Rapide
- Calcul Silencieux
- Alignement Décimal Automatique
- Contrôle à zéro
- Répétition Automatique
- Capacité des Compteurs 11/11

Connaissez-vous la nouvelle
Facturière F-3
à Contrôle Electronique ?
Documentation et
Démonstration

HERMES-PAILLARD S.A.

2, pl. du Théâtre-Français
PARIS-1^{er} - Tél. RIC. 31-56

Révision totale de la Constitution fédérale

(A.T.S.) Le groupe de travail pour la préparation d'une éventuelle révision totale de la Constitution fédérale a tenu sa vingtième séance de trois jours à Berne, sous la présidence de M. F. T. Wahlen, ancien conseiller fédéral.

Il a discuté de manière approfondie le neuvième des dix rapports détaillés élaborés par les membres du groupe. Il s'agissait du thème gouvernement et administration.

Le groupe de travail a en outre déterminé le programme des travaux à venir et a fixé les dates des séances consacrées à la deuxième lecture des rapports qui sera terminée avant la fin de l'année.

EPICERIE FINE

**VERNETTE
& PRADER**

(Langwies-Grisons)

S.A. au capital de 2 000 000 de F

**CAFÉS
THÉS**

**PRODUITS EXOTIQUES
et
ETRANGERS**

Vins suisses et de toutes origines

**115-117, avenue du Maine
PARIS-14^e**

Tél. 783-04-47
734-86-33

Torréfaction journalière de cafés

La commission des Suisses à l'étranger a siégé à Berne

(A.T.S.) Il est prévu d'éditer un timbre spécial pour attirer l'attention sur les manifestations qui se dérouleront dans le cadre du 50^e Congrès des Suisses de l'étranger, organisé l'année prochaine à Berne. Cette information a été communiquée par M. Louis Guisan (Lausanne), conseiller aux Etats et président de la Commission des Suisses de l'étranger de la Nouvelle Société helvétique (N.S.H.), au cours de la séance de printemps de cette dernière au Palais fédéral.

Les nombreux délégués venus des quatre coins du monde ont approuvé à l'unanimité les comptes 1970. Malgré une notable augmentation des dépenses, ils se sont soldés par un excédent des frais de 3.000 francs seulement.

M. Marcel Ney, directeur du Secrétariat des Suisses de l'étranger, fit ensuite un rapport sur les progrès enregistrés par la législation d'application de l'article 45 bis de la Constitution, en particulier dans le domaine de l'assistance.

Le Congrès des Suisses de l'étranger aura lieu cette année du 27 au 29 août à Brunnen sous le thème : « Les Suisses de l'étranger sous l'influence de deux pays ».

Dixième anniversaire de l'O.C.D.E.

(A.T.S.) Le Département fédéral de l'économie publique a publié dans un communiqué diffusé à Berne le texte de la déclaration adoptée par les pays-membres de l'« O.C.D.E. », à l'issue de leur récente réunion à Paris. « A l'occasion du dixième anniversaire de l'organisation de

coopération et de développement économiques, les vingt-deux pays-membres adoptent la déclaration suivante :

1) En adhérant à la Convention du 14 décembre 1960, les pays-membres se sont engagés à coopérer pour assurer la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi, la progression continue du niveau de vie, la stabilité financière et l'expansion du commerce mondial, et à contribuer à une saine expansion économique dans les pays en voie de développement. Les gouvernements-membres réaffirment en ce jour leur détermination de poursuivre la réalisation de ces objectifs.

2) Les gouvernements-membres sont convaincus de l'efficacité des formes de coopération qui se sont développées progressivement dans l'« O.C.D.E. ». Grâce à cette coopération qui porte sur un champ étendu d'activités, l'organisation a notablement aidé les pays-membres à obtenir les résultats qui ont été acquis au cours de la dernière décennie, à savoir une croissance soutenue de la production et de la productivité, l'expansion du commerce mondial et l'accroissement des apports de moyens financiers aux pays en voie de développement.

3) Les ressources requises pour faire face aux nécessités sociales et économiques urgentes, dépendent d'une croissance économique continue, s'accompagnant de la stabilité des prix et d'un haut niveau de l'emploi. Mais la croissance doit être orientée vers une amélioration de la qualité de la vie, et en particulier de l'environnement. S'inspirant de ces principes, les gouvernements-membres coopéreront au sein de l'« O.C.D.E. » en vue d'élaborer des politiques appropriées

dans ces domaines et d'établir des priorités visant à donner à un volume croissant de ressources l'affectation la plus rationnelle.

4) Dans la perspective de la deuxième décennie du développement à laquelle ils ont l'intention de participer activement, les gouvernements-membres continueront de coopérer en vue d'assurer aux pays en voie de développement un volume accru de moyens financiers à des conditions plus favorables. D'autre part, l'« O.C.D.E. » poursuivra ses efforts afin de rendre opérationnel le système de préférences tarifaires généralisées à l'élaboration duquel elle a déjà contribué. Une attention soutenue continuera d'être portée aux problèmes des pays-membres en voie de développement. D'une façon plus générale, les gouvernements des pays-membres de l'« O.C.D.E. » estiment que la coopération pour le développement aura, au cours des années 70, une portée plus générale que précédemment et exercera une influence plus grande que par le passé sur l'élaboration de leur politique. Des changements sociaux, économiques et technologiques continueront de se produire au cours de la décennie qui s'ouvre et créeront, sans aucun doute, pour les pays-membres, des problèmes nouveaux et peut-être imprévus, en même temps que des nouvelles possibilités. Dans un monde où les économies sont de plus en plus interdépendantes, la coopération multilatérale est appelée à jouer un rôle toujours plus important. Une coopération économique effective au sein de l'organisation qui réunit les pays à économie de marché d'Europe et d'Amérique du Nord, ainsi que le Japon, s'impose pour le bien de l'économie mondiale. C'est dans cette vaste perspective que les pays-membres réaffirment le soutien qu'ils apportent aux travaux de l'« O.C.D.E. ».

La holding Oerlikon Buehrle deviendra une société publique

(A.T.S.) Un communiqué publié récemment par la société Oerlikon Buehrle S.A. annonce que la restructuration de cette entreprise, annoncée par M. D. Buehrle en octobre dernier déjà, sera réalisée sous peu. Ainsi, la Société abandonnera quelques participations et ne comprendra « que des sociétés filiales à rentabilité satisfaisante » et assurant en même temps une diversification judicieuse à l'ensemble du nouveau groupe. Ce dernier englobera financièrement la fabrique de machines-outils Oerlikon-Buehrle, dont la direction sera intégrée au nouveau groupe. La nouvelle société Oerlikon-Buehrle S.A. comprendra ainsi le groupe de sociétés filiales de construction de machines, des sociétés « contraves », des entreprises de la technique de la soudure et les sous-groupes hôtels, sociétés immobilières et assurances.

Il est en outre prévu d'offrir au public, dans le cadre de l'augmentation de capital qui aura lieu dans le courant de l'automne prochain, de participer au capital de la nouvelle société Oerlikon-Buehrle S.A. L'augmentation de capital servira à l'adaptation des fonds propres du groupe au niveau élevé des commandes en carnets et à l'accroissement de la base économique du groupe entier. Le communiqué souligne d'autre part que le programme de production concernant l'armement justifierait de plus la participation publique au capital du groupe.

Le communiqué mentionne enfin la démission de MM. F. Honneger, conseiller aux Etats zuricois et délégué du Conseil fédéral et du canton de Zurich du conseil d'administration du groupe Oerlikon-Buehrle S.A., Peter Daetwyler et H. R. Niggli, jusqu'ici directeur du groupe. La composition du nouveau

conseil d'administration du groupe restructuré sera annoncée lors de la conférence annuelle de l'automne prochain.

La science appelle les jeunes

La fondation « La science appelle les jeunes » a organisé à Bâle son cinquième concours suisse alémanique sous la présidence du professeur A. Portmann. La manifestation s'est déroulée à la foire suisse d'échantillons où, après une allocution du conseiller d'Etat A. Schneider, chef du Département de l'instruction publique du canton de Bâle-ville, un grand nombre de travaux sur la recherche et la construction, réalisés par des jeunes, ont été récompensés par des prix en argent liquide ou en nature.

Au premier rang figurent : Alex Furger, de Reinach (BL), (nom-

GRAND HOTEL DU PAVILLON

★★★★C

PARIS-X^e

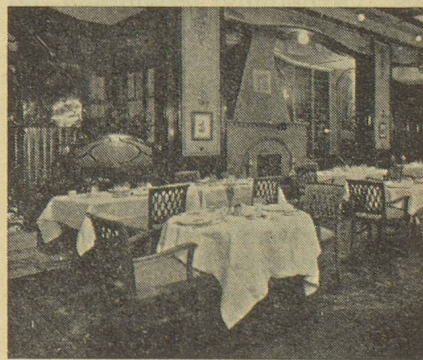
36, rue de l'Echiquier

(Boulevard et métro
« Bonne-Nouvelle »)

Tél. 770-17-15 et 770-54-34

Câble : Pavilotel

200 chambres - 120 bains
Salles et Salons de 10 à 200
personnes pour banquets,
réceptions, conférences,
expositions



bre maximum de points), le groupe Christoph Aeschlimann, Hans Lobsiger, Robert Siegenthaler, de Berne, Jost Schneider, de St-Gall, Andreas Eggenberger, de Grabs (SG), Ruedi Mueller, de Wildhaus, Kaethi Model, de Waedenswil (ZH), Roman Guenter, de Stein am Rhein (SH) et Andreas Hegglin, de Lucerne.

13 autres participants se sont placés au 2^e rang, 6 au 3^e et 6 au 4^e.

Les travaux primés ont été exposés pendant une semaine à la halle 8 de la foire suisse d'échantillons.

A l'occasion de la cérémonie de clôture de ce 5^e concours suisse alémanique, l'organisateur de celui-ci, M. H. Durrer, a donné le feu vert au 6^e concours.

Une Suisse va conquérir le Mont-Everest

(A.T.S.) Pour la première fois, une alpiniste suisse va tenter la conquête du Mont-Everest qui, avec ses 8848 m est le plus haut sommet du monde.

Cette alpiniste fort connue, Yvette Vaucher, est l'épouse d'un spécialiste des grandes ascensions, Michel Vaucher, de réputation internationale.

Tous deux, a indiqué à Genève Michel Vaucher, font partie d'une équipe groupant une trentaine d'alpinistes appartenant à 14 pays différents qui se sont retrouvés en partie à Francfort, en partie à Bombay, avant de gagner ensemble Kathmandou, au Népal. Outre les 30 alpinistes, l'expédition comprend 40 sherpas et environ 700 à 800 porteurs qui transportent quelque 30 tonnes de matériel. L'équipe est divisée en deux groupes pour l'ascension du Mont-Everest : l'une le prendra par la face Sud-Ouest, l'autre, dont Yvette et Michel Vaucher, par l'arête Ouest. Il n'est pas exclu que les deux alpinistes genevois redescendent par la face Sud-Ouest.

Le budget de cette expédition est d'environ 215.000 dollars (environ 1 million de francs), dont une grande partie est assurée par la « British Broadcasting Corporation » (B.B.C.) dont 5 ou 6 reporters et cameramen participeront à l'ascension et tenteront d'envoyer chaque semaine quelques bobines par porteur en plaine à destination de Londres. La participation suisse est assurée par la Fondation pour l'exploration alpine, une revue suisse, le « Schweizer Illustrierte », une fabrique de montres et une grande maison d'alimentation, a indiqué Michel Vaucher.

Des alpinistes de Grande-Bretagne, de France, d'Allemagne fédérale, d'Italie, des Etats-Unis et du Japon participent à l'expédition.

GRAND STOCK

de

PETITS ROULEMENTS RADIAUX

Alésage : 1 mm à 10 mm



ROULEMENTS MINIATURES BIENNE S.A.

REPRÉSENTANT :
Sté William BAEHNI et Cie
147, rue Armand-Silvestre
92 COURBEVOIE
333-46-54



Une gamme R. M. B.

L'entrée en vigueur de la loi sur la monnaie : le Conseil fédéral démontre les pièces en argent

(A.T.S.) Le délai référendaire relatif à la nouvelle loi sur la monnaie adoptée par les Chambres le 18 décembre 1970 ayant expiré, le Conseil fédéral vient de

prendre les quatre décisions suivantes qui toutes acquièrent force de loi le 1^{er} avril 1971 :

1) La loi sur la monnaie est mise en vigueur.

2) Parité-or : l'article 2 de la nouvelle loi sur la monnaie autorise le Conseil fédéral à fixer la parité-or du franc. Après avoir pris l'avis de la direction générale de la banque nationale ainsi que la loi le lui prescrit, le Conseil fédéral a décidé que le franc équivaldrait, comme par le passé, à 63/310 (0 20322) gramme d'or fin (un kg d'or fin équivalait donc à 4920 40/63 francs). Ainsi, l'actuelle parité-or du franc suisse n'est en rien modifiée.

3) Ordonnance d'exécution de la loi sur la monnaie : L'ordonnance d'exécution de la loi sur la monnaie règle les aspects techniques de la circulation monétaire (valeurs nominales, propriétés des monnaies institutions chargées de la mise en circulation et de l'échange des monnaies contre-façons et falsifications, etc.).

4) Mise hors cours des pièces d'argent : les pièces d'argent ci-après sont démonétisées avec effet immédiat :

- les pièces de 5 francs (y compris les monnaies commémoratives) des années 1931 à 1967 et de 1969 ;
- les pièces de 2 francs des années 1874 à 1967 ;
- les pièces de 1 franc des années 1875 à 1967 ;
- les pièces de 1/2 franc des années 1875 à 1967.

L'entreprise des P.T.T., les chemins de fer fédéraux, la banque nationale et les banques s'engagent à reprendre les pièces d'argent à leur valeur nominale jusqu'au 30 septembre 1971. A partir du 1^{er} octobre 1971, ces monnaies ne seront plus reprises que par la caisse d'Etat de la Confédération à Berne jusqu'au 30 septembre 1972 à leur valeur nominale puis, passé ce délai, contre remboursement d'une fraction seulement de la valeur nominale selon un tarif qui sera publié par le Départe-

ment fédéral des finances et des douanes. Les pièces d'argent ne seront toutefois pas reprises indéfiniment. La mise hors cours implique par ailleurs qu'à compter du 1^{er} avril 1971, nul n'est plus tenu en vertu de la loi, à l'exception des organes précités, à accepter en paiement des monnaies d'argent.

Le Département fédéral des finances et des douanes invite instamment le public :

— à ne plus payer en monnaies d'argent, mais à échanger ses pièces — après les avoir séparées des autres — aux guichets de l'entreprise des P.T.T., des chemins de fer fédéraux, de la banque nationale des banques ou de la caisse d'Etat de la Confédération ;

— à ne pas remettre en circulation les pièces d'argent provenant de distributeurs automatiques, mais à les échanger également aux guichets indiqués ci-dessus.

Remise de l'école hôtelière de Sousse à la Tunisie

(A.T.S.) Le 15 mars 1971, à Sousse (Tunisie), le délégué du Conseil fédéral à la coopération technique, l'ambassadeur Sigismond Marcuard, a remis l'école hôtelière de Sousse au ministre tunisien de l'économie, M. Tijani Chelly, qui représentait le gouvernement tunisien. Il s'agit du premier cas de remise aux ressortissants du pays bénéficiaire de l'ensemble d'un projet important de la Confédération, annonce un communiqué du Département politique fédéral.

Créée il y a cinq ans et depuis lors dirigée en étroite collaboration par la Tunisie et par la Suisse, cette école de formation professionnelle hôtelière forme par des cours d'un ou deux ans du personnel hôtelier subalterne (cuisiniers, personnel de service, femmes de chambres). Chaque année, les élèves suivent une formation théorique de 6 mois à l'école même, puis un

stage pratique de même durée dans l'hôtellerie. Actuellement, 220 élèves environ fréquentent l'école hôtelière de Sousse qui, depuis sa création, a formé un millier d'employés d'hôtel.

Alors que la Suisse, au titre de la coopération technique, mettait cinq experts ainsi qu'une grande partie du matériel à disposition, la Tunisie a fourni les bâtiments et a pris à sa charge les frais de fonctionnement de l'école.

Après la remise de l'école, le contact avec la Suisse n'en sera pas moins maintenu. En effet, M. Eugène Chollet, qui a dirigé l'école depuis sa création, et l'expert en formation pratique de cuisine, resteront pendant un an, en tant que conseillers, auprès des enseignants tunisiens formés à l'école au cours des années passées.

Ont assisté à la cérémonie de remise, l'ambassadeur de Suisse à Tunis, M. René Stoudmann, le gouverneur de Sousse, M. Ahmed ben Lallouna, le directeur général de l'Office du tourisme, M. Ridha Azzabi, ainsi que diverses personnalités tunisiennes et les collaborateurs du projet.

Ensuite, l'ambassadeur Sigismond Marcuard a fait une brève visite inofficielle au centre de formation professionnelle de Gabès et à l'école de forestiers de Tabarka.

Congrès de la communauté suisse de travail pour la technique des fusées

(A.T.S.) Le congrès annuel de la communauté suisse de travail pour la technique des fusées a eu lieu à Olten. Cette association compte 200 membres, surtout des jeunes, qui s'adonnent, soit professionnellement, soit pendant leurs loisirs, à l'astronautique.

En plus de films américains sur l'exploration spatiale, d'intéressants exposés figuraient également au programme de ce congrès. L'intérêt a été porté en particulier sur les recherches de l'institut de physique de l'u-

niversité de Berne dans le domaine des vents solaires sur la Lune.

La communauté suisse de travail pour la technique des fusées a fait parler d'elle il y a quelques années lorsqu'elle a mis sur pied en Suisse une organisation d'observation des satellites, qui a travaillé en étroite collaboration avec les organisations américaines correspondantes. Elle publie des bulletins d'information astronomique et relate les aspects scientifiques et techniques de l'exploration spatiale, organise des manifestations et des congrès destinés à l'échange d'expériences, entreprend ses propres essais de fusées et entretient une documentation qui est mise à la disposition de ses membres et des intéressés.

Les vents solaires contiennent du néon

On a découvert il y a quelques années que des courants composés de particules chargées, existent dans les espaces interplanétaires. Ces vents solaires, c'est ainsi qu'on les a nommés, ne peuvent atteindre la Terre, car ils sont déviés par le champ magnétique terrestre. C'est pourquoi les mesures des vents solaires doivent être faites à l'extérieur de ce champ magnétique.

Sur la base de ces faits, les professeurs J. Geiss et P. Eberhardt, de l'Institut de physique de l'université de Berne, et P. Signer, de l'Institut de cristallographie et de pétrographie de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, ont proposé à la NASA de faire une expérience en vue de déterminer la composition des vents solaires. Comme on s'en souvient, un écran de mesure des vents solaires a été installé sur notre satellite les trois fois que des hommes se sont posés sur la Lune.

Bien que les recherches ne soient pas encore terminées (le dernier écran utilisé se trouve encore en quarantaine), les résultats obtenus jusqu'à pré-

sent sont un succès. Ainsi pour la première fois, l'institut de physique de Berne a pu démontrer que du néon se trouve dans les vents solaires.

De petites mais significatives différences ont été constatées dans la composition des vents solaires. De telles différences sont des indices précieux qui permettent de mieux comprendre les mécanismes d'accélération au lieu de formation des vents solaires. Les comparaisons des déplacements d'isotopes dans les vents solaires, dans les météorites et dans l'atmosphère terrestre, permettent de constater à long terme des translations dans les vents solaires, qui donnent même lieu à l'ébauche de nouveaux modèles de la structure du soleil.

L' « Opération cancer » a rapporté plus de 5 millions et demi de francs

(A.T.S.) Le peuple suisse n'est pas indifférent à l'avenir de la recherche scientifique et il l'a prouvé lors de la collecte « Opération cancer » organisée par la ligue suisse contre le cancer. Cette collecte, qui est maintenant terminée, a permis de réunir 5.684.898,35 francs, c'est-à-dire une somme approchant de très près la cible des 6 millions fixée par le comité.

Relevons que plus de la moitié de cette somme est constituée de dons variant entre 2 et 20 francs, ce qui montre à l'évidence que toutes les couches de la population ont participé à l' « Opération cancer ». Il faut signaler en outre la campagne entreprise par la « Chaîne du bonheur » de la radio suisse romande sous le titre « Halte au cancer », et qui a rapporté la somme de 505.492 francs. La collecte à domicile organisée en Suisse allemande a rapporté de son côté 700.000 francs en quelques jours. Enfin de nombreuses industries et personnes privées ont fait des dons de 5.000 à 100.000 francs.

René DOUILLARD

FLEURISTE

38, av. de la République

Tél. VOL. 87-98 PARIS-11°

Livre dans le monde
entier par **INTERFLORA**

La ligue suisse contre le cancer exprime, dans un rapport final, ses remerciements à tous ceux qui ont contribué au succès de l' « Opération cancer ». Elle se fait un devoir de renseigner la population suisse sur l'utilisation qui sera faite du produit de cette collecte. Il a d'ores et déjà été décidé qu'une somme d'un million de francs sera versée à l'institut suisse de recherches expérimentales sur le cancer à Lausanne, ceci afin de lui permettre de construire de nouveaux locaux. Le reste de la somme est actuellement à la disposition de la commission suisse du cancer, composée de représentants de la ligue suisse contre le cancer et du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Elle étudiera la répartition de ces fonds selon les projets de recherche expérimentale, clinique et épidémiologique, présentés par les différents instituts.

LA PRECISION DANS LE DECOLLETAGE

S.A. au capital de 245 000 F
Directeur : **E. BIERI**

**16, rue Orfila - PARIS-20°
Tél. MEN. 52-07**

Pièces détachées sur tours automatiques pour aviation - auto - marine
- chemins de fer - horlogerie -
optique - radio - électronique...

Dissolution de l'Union des Suissesses contre le suffrage féminin

(A.T.S.) L'Union des Suissesses contre le suffrage féminin dont la présidente d'honneur était Mme Gertrud Haldimann s'est dissoute à Zurich. La section bernoise de l'Union qui a continué la lutte contre une « surpolitisation de la femme » a décidé de consacrer dorénavant ses efforts, sous un nouveau nom encore à définir, « A la protection de la femme et de la famille ».

La nouvelle association veut étudier avec attention et prendre position sur les problèmes de la réforme scolaire, de la révision du droit familial, de l'assistance à la jeunesse et sur le danger d'une « uniformisation progressive de la femme ».

La société suisse des écrivains prend un nouveau départ sous la conduite d'un tessinois

(A.T.S.) Une mue qui se préparait depuis longtemps à la Société suisse des écrivains est apparue au grand jour : cette association va faire peau neuve. De l'avis de certains de ses membres, elle doit y parvenir si elle veut survivre. Aussi, les 89 écrivains réunis à Rueschlikon, près de Zurich, ont-ils élu pour un an un nouveau comité de neuf membres chargé de réviser complètement les statuts et de préparer un programme de travail qui seront présentés lors d'une future assemblée générale convoquée à cette fin. Ils ont confié par acclamation la présidence du comité de la société à M. Giovanni Bonalumi, professeur extraordinaire de littérature italienne à l'université de Bâle, qui prend la succession de M. Maurice Zermatten, dont le mandat de trois ans expirait.

Deux des membres de l'ancien comité seulement (comité qui en comprenait 9) ont été réélus. Il s'agit de MM. Otto Steiger, de Zurich, et Erwin Heimann, de Heiligenschwendi. Les nouveaux membres qui ont été appelés à faire partie de ce comité sont Mme Suzanne Derieux, de Lausanne, MM. Jean-Pierre Mennier, de Colombier, et Gérald Lucas, de Versoix, pour les Romands ; MM. Hans Reutimann, d'Uetikon, et Alfred Hasler, de Zurich, pour les Alémaniques. Le représentant de la Suisse italienne est M. Giovanni Bonalumi, de Minusio, qui dirigera les travaux du comité, et est donc président intérimaire de la société pour une année. La Suisse romande sera représentée au sein de ce comité par M. Théo Candinas.

Plusieurs écrivains, intervenant au cours des discussions, avaient émis le vœu que des forces nouvelles soient mandatées pour les tâches que requièrent la refonte de la société et le rapprochement avec les « dissidents », qui seront invités à envoyer des représentants à l'assemblée générale qui, à l'issue des travaux du comité, aura à se prononcer sur les nouveaux statuts.

Les adieux de Maurice Zermatten

Dans son discours d'adieu, M. Maurice Zermatten, président sortant, a rappelé que la Société avait été fondée à une époque (en 1912) où des forces centrifuges menaçaient de faire éclater la Suisse. Elle répondait donc à un besoin de cohésion et d'unité que l'on ressent justement maintenant, en ces temps de mutation.

Remercié par Mlle Simone Cuendet, de Chardonne (V.D.), l'écrivain valaisan a passé, à la fin de la réunion, ses pouvoirs à son successeur, le professeur Giovanni Bonalumi, de Minusio.

« Pro Helvetia » veut une garantie

Il fallait que les débats se déroulent sur un plan strictement réaliste, puisque la société jouait partiellement, au cours de cette assemblée, son avenir « matériel ». En effet, le plus fort des recettes provient de la subvention allouée par « Pro Helvetia », qui est de 150.000 francs par année, ainsi que d'un don de la « Fondation pour les arts de l'économie suisse », qui s'est monté à 22.000 francs en 1970. Or, « Pro Helvetia » n'a débloqué que la moitié de la somme allouée du fait de la sécession d'un groupe d'écrivains qui compte de grands talents. Plusieurs interventions ont tourné autour de ce qu'avait pu dire ou ne pas dire M. W. Spuehler, président de la fondation « Pro Helvetia », à des membres de la « S.S.E. ». Il ressort, cependant, clairement de cette situation que « Pro Helvetia » attendait cette réunion pour avoir une vue plus claire sur l'avenir de la « S.S.E. » et de sa représentativité au sein des lettres suisses. Peut-être, la décision quant à la subvention se fera-t-elle encore un peu désirer, le vœu général étant que les écrivains forment une seule famille. Les « jeunes Turcs », tels MM. Manfred Gsteiger, de Peseux (NE), et Max Schmid, de Zurich, ont souhaité davantage qu'une « politique de la porte ouverte » : il faut faire une partie du chemin pour trouver un terrain d'entente avec le « groupe d'Oltén ». Un autre membre de la « S.S.E. » a évoqué, en revanche, ces « individus » qui sont partis en claquant la porte — il faut dire que la première tendance l'a nettement emporté sur la seconde. La « S.S.E. », ont estimé de nombreux orateurs, doit être autre chose qu'un club mondain. Elle doit représenter les écrivains de toutes les tendances, défendre leurs intérêts (y compris sur les plans matériel et juridique) et réunir « ceux qui ont quelque chose à dire ».

On a aussi évoqué le rajeunissement de la société. Une question posée au trésorier a révélé que, sur 380 membres, 150 seulement payaient une cotisation annuelle. Pourquoi ? La réponse est simple : sont exempts de la cotisation ceux qui sont membres depuis plus de 25 ans ou qui ont atteint l'âge de 70 ans.

Un comité de salut public

Le choc qui a mis à découvert le malaise dont souffre la société suisse des écrivains (S.S.E.), c'est la dissidence des 31 auteurs qui ont formé il y a neuf mois, lors de l'assemblée de Bad-Ragaz, le « groupe d'Oltén », dont font partie plusieurs grands noms de la littérature suisse. Le nouveau comité devra s'efforcer de trouver un terrain d'entente avec ce « groupe d'Oltén » en vue de constituer une société unique, véritablement représentative de toutes les tendances de la littérature suisse, et dûment mandatée pour prendre des contacts à l'étranger avec d'autres groupes ou sociétés d'écrivains. Sous la conduite de M. Maurice Zermatten, président de la « S.-S.E. » qui, parvenu au bout de son mandat de trois ans, a fait savoir qu'il ne sollicitait pas une réélection, les 89 écrivains présents ont élu les neuf membres du nouveau comité, cette sorte de « commission de salut public », qui va préparer la gestation de la nouvelle Société.

